

# Procès-verbal

N° de résolution ou annotations

## Séance ordinaire du conseil municipal

### Lundi 17 octobre 2016, à 19 h, à l'église

Considérant que le conseil municipal est élu et siège selon les règles de droit en vigueur au Québec.

En présence de M. Jean-Philippe Lemieux (district 1), Mme Christiane Auclair (district 2), M. Jean-Philippe Mathieu (district 3), M. Alain Dufresne (district 4), M. Louis-Georges Thomassin (district 5) et M. Charles Durocher (district 6).

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Mme Wanita Daniele.

En présence de la greffière, Mme Caroline Nadeau, avocate, et du directeur général, M. Marc Proulx.

#### DISPOSITIONS PRÉLIMINAIRES

1. 342-10-16

##### Ouverture de la séance

À 19 h, la mairesse, Mme Wanita Daniele, souhaite la bienvenue et déclare l'ouverture de la séance, conformément au calendrier des séances ordinaires, prévu aux articles 318 et 319 de la *Loi sur les cités et villes*, L.R.Q., c. C-19, (ci-après nommée LCV).

2. 343-10-16

##### Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé ci-dessous :

##### **Dispositions préliminaires**

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 12 septembre et de la séance extraordinaire du 11 octobre 2016

##### **Adoption des comptes**

4. Adoption des comptes - Lot 10-2016

##### **Suivi**

5. Suivi des correspondances
6. Suivi des dossiers des élus

##### **Dépôt**

7. Dépôt et lecture du rapport sur la situation financière
8. Dépôt des états comparatifs au 30 septembre 2016
9. Dépôt des certificats du Résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter du Règlement 788-16 - *Règlement modifiant la clause de taxation du Règlement 583-09 relativement à des travaux d'augmentation de la capacité de traitement de la station d'épuration décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 721 000 \$, remboursable sur une période de 20 ans*
10. Dépôt des certificats du Résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter du Règlement 789-16 - *Règlement modifiant la clause de taxation du Règlement 625-11 relativement à des travaux d'augmentation de la capacité de la station d'épuration phase 2 autorisant une dépense de 1 515 000 \$ et un emprunt n'excédant pas ce montant, remboursable sur 20 ans, pour en défrayer le coût*

##### **Trésorerie**

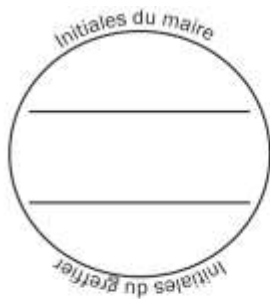
11. Adjudication d'une émission d'obligations à la suite des demandes de soumissions publiques
12. Financement des règlements d'emprunt - Concordance
13. Financement des règlements d'emprunt - Prolongation
14. Financement des règlements d'emprunt - Courte échéance

##### **Approvisionnements**

15. Ratification de contrats à *Groupe Akifer* pour le suivi de la nappe aquifère pour les années 2017 et 2018

##### **Urbanisme**

16. Demande de dérogation mineure - 560, avenue Sainte-Brigitte
17. Demande de PIIA (Règlement 712-14) - 95, rang Saint-Léon
18. Demande de PIIA (Règlement 712-14) - 63, rang Saint-Léon
19. Demande de PIIA (Règlement 614-11) - 31, rue de la Triade
20. Demande de PIIA (Règlement 614-11) - 333, rue Saint-Louis
21. Demande de PIIA (Règlement 614-11) - Domaine des Hautes-Terres



## Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

N° de résolution ou annotations

22. Demande d'extension de délai au ministre du MAMOT pour adoption des règlements en conformité avec le schéma d'aménagement

### Travaux publics

23. Autorisation de dépôt d'une demande de certificat d'autorisation dans le cadre du projet de l'élargissement de l'avenue Sainte-Brigitte Nord à ARPO, Groupe-conseil  
24. Directive de paiement n° 5 - Construction d'un bâtiment de service au Parc des Saphirs  
25. Directive de paiement n° 6 - Construction d'un bâtiment de service au Parc des Saphirs  
26. Directive de changement - Construction d'un bâtiment de service au Parc des Saphirs

### Lolsirs

27. Demande d'aide financière *D'un bout de chou à un autre* dans le cadre du programme d'aide à la communauté  
28. ~~Demande d'aide financière de La Coop santé dans le cadre du programme d'aide à la communauté~~ REPORTÉ  
29. Demande d'aide financière du *Club de l'âge d'or* dans le cadre du programme d'aide à la communauté  
30. Demande de reconnaissance du *Journal le Lavalois*  
31. Demande de reconnaissance du *Club de photo*  
32. Autorisation pour le dépôt d'une offre de stage en récréologie

### Ressources humaines

33. Embauche de M. André Beaupré au poste de surveillant-appariteur, temps partiel  
34. Embauche de M. Jacob Perras au poste de surveillant-appariteur, temps partiel  
35. Embauche de M. Adrien Alicot au poste de surveillant-appariteur, temps partiel  
36. Nomination de Mme Nathalie Gagnon afin de siéger à la table sectorielle « Culture » à la MRC de La Jacques-Cartier

### Divers

37. Détermination des endroits où les avis publics seront affichés  
38. Radiation de dossiers à la Cour municipale  
39. Renouvellement de la convention de services animaliers avec la Société protectrice des Animaux (SPA)  
40. Renouvellement de la convention concernant le recensement et l'émission des licences pour chiens avec la Société protectrice des Animaux (SPA)

### Période de questions

41. Période de questions

### Dispositions finales

42. Levée de la séance

**Vote pour :** M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**La mairesse s'est abstenue de voter.  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

3. 344-10-16 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 12 septembre et de la séance extraordinaire du 11 octobre 2016

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- D'adopter et de signer les procès-verbaux des séances suivantes :
  - séance ordinaire du 12 septembre 2016;
  - séance extraordinaire du 11 octobre 2016.
- D'autoriser la mairesse et la greffière à signer les documents afférents.

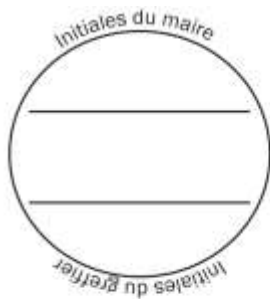
**Vote pour :** M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**La mairesse s'est abstenue de voter.  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

### ADOPTION DES COMPTES

4. 345-10-16 Adoption des comptes - Lot 10-2016

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.



**Procès-verbaux du conseil municipal de la  
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

**Il est résolu :**

- De recevoir le bordereau du lot 10-2016 au montant de 2 266 422,11 \$
- De payer les montants associés au bordereau ci-dessous :

N° de résolution ou annotations

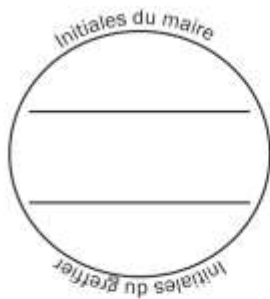
<b>SOMMAIRE DES EFFETS PRÉSENTÉS AU CONSEIL DU 17 OCTOBRE 2016</b>	
9342-3671 Québec Inc.	586.37 \$
Accommodation du Domaine Beaulieu	5.38 \$
ACCROO Rangement efficace	2 029.59 \$
AECOM Consultants inc.	6 210.55 \$
Air liquide Canada inc.	46.40 \$
Akifer	2 535.55 \$
Alfred Marin	225.00 \$
Altus Heylar division de groupe Altus Itée	988.79 \$
Ambulance St-Jean	675.00 \$
Aquarehab Inc.	21 640.73 \$
Ariane Nantel	6 100.00 \$
ARPO Groupe Conseil	13 934.97 \$
Asphalte Lagacé Ltée	1 260.28 \$
Association des directeurs généraux des municipalités du QC	850.82 \$
Atelier d'Usinage Chauveau Inc	892.92 \$
Batteries Expert	616.96 \$
Belizia	2 483.46 \$
Bell Canada	1 672.55 \$
Bell Mobilité Cellulaire	750.59 \$
Bell Mobilité Téléavertisseur	68.53 \$
Boivin, Simon-Pierre	50.00 \$
Bottin Ste-Brigitte-de-Laval	550.00 \$
C.A.F. Fortier excavation	1 019 513.06 \$
C.C.A.P.	13 301.22 \$
C.O.M.A.Q.	483.76 \$
Cain Lamarre Casgrain Wells	1 681.63 \$
Camions international Élite Itée	517.39 \$
Canac	493.26 \$
Carrières Québec Inc	3 090.26 \$
Carte Sonic	2 875.18 \$
Catapulte Communication	2 202.81 \$
Cedrick Trembay	576.90 \$
Chouinard Marie-Ève	717.50 \$
Christine Levasseur	153.63 \$
Clôtures Universelle	1 897.09 \$
Club de Golf Alpin inc.	1 160.00 \$
Club social des pompiers de Ste-Brigitte-de-Laval	3 378.00 \$
Commission scolaire des Premières-Seigneuries	9 286.21 \$
CONFIAN	509.66 \$
Construction Couture et Tanguay	820.05 \$
Côté Fleury	108.23 \$
Crobel électronique	780.06 \$
CTAQ	165.25 \$
CTB	1 100.00 \$
Dan électrique	3 151.25 \$
Daniel Brazeau, consultant	1 077.69 \$
Dépanneur de la Rive	758.84 \$
Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & Associés	41 101.03 \$
Distribution Michael Prévost	274.05 \$
Distribution sports et loisirs G.P. inc.	517.62 \$
Dominic Haerinck	632.36 \$
Drolet ressort inc.	731.58 \$
École de cirque de Québec	1 437.19 \$
Électromike Inc.	697.63 \$
Elisabeth Tremblay	960.00 \$
Emco Ltée	476.86 \$
Employé 405	475.40 \$
Employé 422	16.34 \$



**Procès-verbaux du conseil municipal de la  
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

<b>SOMMAIRE DES EFFETS PRÉSENTÉS AU CONSEIL DU 17 OCTOBRE 2016</b>	
Employé 430	505.27 \$
Employé 433	167.70 \$
Employé 435	26.66 \$
Employé 454	47.66 \$
Employé 464	35.26 \$
Employé 517	1 462.66 \$
EMRN inc.	295.26 \$
Énergie Valero inc.	3 235.46 \$
Excavation Mario Vallée	572.58 \$
Fédération québécoise des municipalités	127.28 \$
Ferme Genest	1 800.00 \$
Flash Tribu	804.83 \$
Fondation rues principales	795.00 \$
Fonds d'information sur le territoire	152.00 \$
Fournitures de bureau Denis	924.44 \$
Frank Langevin 1990 inc.	201.21 \$
G4 Architecture Faguy + Brisson Architectes & associés	931.30 \$
Gagnon Sénéchal Coulombe	68.65 \$
Garda World	247.12 \$
Gaudreau environnement inc.	26 034.43 \$
Gérard Bourbeau et Fils Inc	322.72 \$
Giguère Karine	1 494.68 \$
Groupe CDP inc.	413.91 \$
Groupe financier AGA inc. in trust	312.04 \$
Groupe Loisir Sport Jeunesse Mauricie	1 180.50 \$
Guillot 1981 inc	103.48 \$
Hewitt Équipement Limitée	148 395.74 \$
Hudon Martin	200.00 \$
Hydro Québec	18 724.79 \$
Ici l'info	1 644.14 \$
IGA	8.04 \$
Imprimerie Sociale	704.80 \$
Industrielle Alliance	37 047.96 \$
Info Page	164.18 \$
Iron Mountain Canada Operations ULC	59.01 \$
Jacques Bernier	225.00 \$
Javel Bois-Francs inc.	699.18 \$
Joli-Coeur Lacasse S.E.N.C.R.L.	2 791.88 \$
Journal Le Lavalois	150.00 \$
Konica Minolta Business Solutions	486.07 \$
L'Association des directeurs municipaux du Québec - ADMQ	919.80 \$
La Mutuelle des municipalités du Québec	2 500.00 \$
Laboratoire Environex	768.63 \$
Laboratoires d'expertises de Québec Itée	335.16 \$
Le Club de Soccer SBDL	6 090.00 \$
Le Groupe Sport Inter-Plus	226.45 \$
Le Soleil	7 842.24 \$
Le Trèfle d'Or	2 576.80 \$
Les Ateliers de l'EDQ	40.24 \$
Les Copies de la Capitale inc.	442.15 \$
Les éditions Wilson & Lafleur inc.	147.00 \$
Les Moteurs Electriques P.M.R. du Québec Inc	459.90 \$
Les pièces d'équipement Bergor inc.	830.27 \$
Les produits Opti-max inc.	581.03 \$
Linde Canada limité 15687	287.38 \$
Louis Hamel enr.	2 746.64 \$
Louis-Philippe Thomassin	350.00 \$
Lumen	354.71 \$
M Broderie	2 616.52 \$
M.R.C. de la Jacques-Cartier	39 733.70 \$
Macpek Inc	506.83 \$
Marcoux Gariépy & Associés	4 563.34 \$



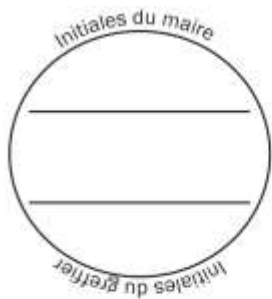
**Procès-verbaux du conseil municipal de la  
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

<b>SOMMAIRE DES EFFETS PRÉSENTÉS AU CONSEIL DU 17 OCTOBRE 2016</b>	
Maximus Patry	350.00 \$
Med Express	600.50 \$
Michel Saulnier Artiste Inc.	16 112.00 \$
Ministre des Finances	502 555.00 \$
Ministre du Revenu du Québec	61 606.09 \$
Nakhoul, Noël	50.00 \$
NAPA pièces d'autos	222.21 \$
Nicolas Marcoux	1 000.00 \$
Nordiques	255.44 \$
Océane Côté	350.00 \$
Orizon mobile	141.31 \$
Outils Plus M.J. Inc	900.95 \$
Patricia Jacques	75.00 \$
Pause café Soleil	368.17 \$
Peinture Jacques Drouin inc.	1 472.16 \$
Performdance - École de danse	4 932.43 \$
Petite Caisse Ste-Brigitte-de-Laval	241.44 \$
Pierre-Luc Cloutier	600.00 \$
Plongée Capitale	196.61 \$
Proforma invoice	1 455.27 \$
Proludik	1 816.61 \$
Qualinet Environnement Inc.	1 407.12 \$
Receveur Général du Canada	25 601.42 \$
Recyc-Québec	57.49 \$
Références Systèmes inc.	1 042.72 \$
Régis Coté & Associés	20 655.26 \$
Renaud-Bray	2 426.24 \$
Richard & Cie	1 494.72 \$
Rona	2 347.76 \$
S.S.Q. Groupe financier	7 251.48 \$
S.T.P. inc	124.17 \$
Sancovac 2000 inc.	1 197.58 \$
Sani John Inc.	735.80 \$
Sani Orléans inc.	3 899.63 \$
SCFP	1 221.66 \$
SCFP - Section locale 5187	930.39 \$
Scolart	42.49 \$
Service d'arbres G.P.	975.00 \$
Service de Bureau Expert	91.98 \$
Société protectrice des animaux de Québec	3 813.90 \$
Solutia Télécom	127.63 \$
Sophie Lebel	110.86 \$
Spécialités Industrielles Harvey	261.34 \$
Stantec Experts-conseils ltée	17 878.11 \$
Stéphanie Pearson	72.50 \$
Studio dance connection	3 656.23 \$
Studios Unis d'autodéfense NDL	3 588.00 \$
Sylvain Neault	517.39 \$
Terrassement GMC inc	9 887.85 \$
Tessier Récréo-Parc	1 599.30 \$
Toshiba Solution d'affaires	2 577.24 \$
Turcotte 1989 inc.	3 291.30 \$
Véronique Lévesque	190.00 \$
Ville de Québec	36 302.02 \$
Visa Desjardins	3 548.15 \$
Wurth Canada Lté	1 156.35 \$
Yves Lefebvre, Arpenteur-Géomètre	1 264.73 \$
<b>Total des effets présentés au conseil du 17 octobre 2016</b>	<b>2 266 422.11 \$</b>

- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la trésorière à signer les documents afférents.

**Vote pour :** M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane



## Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

Auclair, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**La mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

N° de résolution ou annotations

### **SUIVI**

5. 346-10-16

#### **Suivi des correspondances**

La mairesse, Mme Wanita Daniele, fait la lecture des principales correspondances officielles et protocolaires reçues depuis la dernière séance du conseil municipal, le cas échéant.

- Lecture de deux lettres du 7 septembre du ministère des Transports du Québec (MTQ).

6. 347-10-16

#### **Suivi des dossiers des élus**

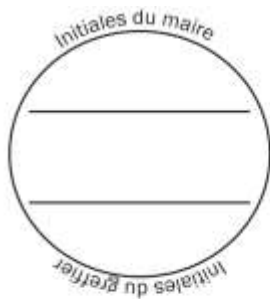
- M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux
  - Conseil du bassin de la Rivière Montmorency
  - Comité environnement
  - Comité du budget
  - Développement commercial et industriel
  - Comité de circulation
  - Représentant au conseil d'établissement de l'école du Trivent
- Mme la conseillère Christiane Auclair
  - Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
  - Urbanisme – développement
  - Comité du budget
  - Travaux publics – projets
- M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu
  - Conservons, protégeons et reboisons Sainte-Brigitte
  - Marché public
  - Taxi-bus
  - Comité du budget
- M. le conseiller Alain Dufresne
  - Sport et loisirs
  - Représentant des associations sportives
  - Comité du budget
  - Âge d'or
  - Conseil d'administration du Trèfle d'Or
  - Action Sentiers Lavallois
- M. le conseiller Louis-Georges Thomassin
  - Comité budget et suivi budgétaire
  - Travaux publics – voirie
  - Représentant de l'association de motoneige et de VTT
- M. le conseiller Charles Durocher
  - Culture (CCACP)
  - Membre du conseil d'administration de la Maison des Jeunes « La Barak »
  - Communautaire et famille
  - Comité du budget

### **DÉPÔTS**

7. 348-10-16

#### **Dépôt et lecture du rapport sur la situation financière**

Conformément à l'article 474.1 LCV, la mairesse, Mme Wanita Daniele, dépose et fait la lecture du Discours sur la situation financière de la Ville. La mairesse traite des états financiers et du rapport du vérificateur pour l'année 2015, des indications préliminaires des états financiers 2016, des rémunérations et allocations des membres du Conseil, des orientations générales du budget pour l'année 2017 et du Programme Triennal d'Immobilisations 2017-2018-2019.



**Procès-verbaux du conseil municipal de la  
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

8. 349-10-16

**Dépôt des états comparatifs au 30 septembre 2016**

Conformément à l'article 105.4 LCV, la trésorière, Mme Jessie Fradette, dépose les états comparatifs du troisième trimestre de l'année 2016.

N° de résolution ou annotations

9. 350-10-16

**Dépôt des certificats du Résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter du Règlement 788-16 - Règlement modifiant la clause de taxation du Règlement 583-09 relativement à des travaux d'augmentation de la capacité de traitement de la station d'épuration décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 721 000 \$, remboursable sur une période de 20 ans**

Conformément à l'article 557 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, L.R.Q., c. E-2.2., la greffière, Mme Caroline Nadeau, avocate, dépose au conseil municipal le certificat du Résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour le Règlement 788-16 - Règlement modifiant la clause de taxation du Règlement 583-09 relativement à des travaux d'augmentation de la capacité de traitement de la station d'épuration décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 721 000 \$, remboursable sur une période de 20 ans.

Il n'y a eu aucune signature.

10. 351-10-16

**Dépôt des certificats du Résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter du Règlement 789-16 - Règlement modifiant la clause de taxation du règlement 625-11 relativement à des travaux d'augmentation de la capacité de la station d'épuration phase 2 autorisant une dépense de 1 515 000 \$ et un emprunt n'excédant pas ce montant, remboursable sur 20 ans, pour en défrayer le coût**

Conformément à l'article 557 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, L.R.Q., c. E-2.2., la greffière, Mme Caroline Nadeau, avocate, dépose au conseil municipal le certificat du Résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour le Règlement 789-16 - Règlement modifiant la clause de taxation du Règlement 625-11 relativement à des travaux d'augmentation de la capacité de la station d'épuration phase 2 autorisant une dépense de 1 515 000 \$ et un emprunt n'excédant pas ce montant, remboursable sur 20 ans, pour en défrayer le coût.

Il n'y a eu aucune signature.

**TRÉSORERIE**

11. 352-10-16

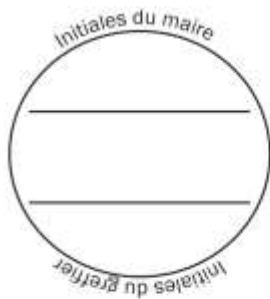
**Adjudication d'une émission d'obligations à la suite des demandes de soumissions publiques**

Considérant que, conformément aux règlements d'emprunt numéros 422-01, 504-06, 624-11, 627-11, 628-11, et 651-12, la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

Considérant que la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations datée du 1<sup>er</sup> novembre 2016, d'une somme de 2 705 000 \$;

Considérant qu'à la suite de cette demande, la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval a reçu les soumissions détaillées ci-dessous :

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
Financière Banque Nationale Inc.	98 67200	176 000 \$	1.25000%	2017	2.12913%
		180 000 \$	1.40000%	2018	
		184 000 \$	1.55000 %	2019	
		188 000 \$	1.75000 %	2020	
		1 977 000 \$	1.85000 %	2021	
Valeurs mobilières Banque Laurentienne Inc.	98.57830	176 000\$	1.25000 %	2017	2.14322 %
		180 000 \$	1.4000 %	2018	
		184 000 \$	1.50000 %	2019	
		188 000 \$	1.65000 %	2020	
		1 977 000 \$	1.85000 %	2021	
Valeurs mobilières Desjardins	98.45000	176 000\$	1.25000 %	2017	2.18371 %
		180 000 \$	1.4000 %	2018	
		184 000 \$	1.55000 %	2019	
		188 000 \$	1.75000 %	2020	
		1 977 000 \$	1.85000 %	2021	



## Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

Considérant que l'offre provenant de *Financière Banque Nationale inc.* s'est avérée la plus avantageuse.

N° de résolution ou annotations

**Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.**

**Il est résolu :**

- Que l'émission d'obligations au montant de 2 705 000 \$ de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval soit adjugée à *Financière Banque Nationale inc.* ;
- Que demande soit faite à ce dernier de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;
- Que la mairesse et la trésorière soient autorisées à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance;
- Que CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
- Que CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises ».

**Vote pour :** M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**La mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

12. 353-10-16

### **Financement des règlements d'emprunt - Concordance**

Considérant que conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 2 705 000 \$:

Règlements d'emprunt #	Pour un montant de...
422-01	167 900 \$
504-06	742 100 \$
624-11	108 000 \$
627-11	192 700 \$
628-11	294 300 \$
651-12	1 200 000 \$

Considérant que pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises.

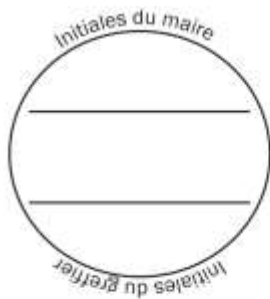
Considérant que l'ensemble du personnel de la Ville a été informé des modifications apportées par ce règlement;

**Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.**

**Il est résolu :**

- Que les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 2 705 000 \$;
- Que les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 1<sup>er</sup> novembre 2016;
- Que ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS ;
- Que CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
- Que CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document





## Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destinée aux entreprises »;

N° de résolution ou annotations

- Que pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante :

C.D. DE BEAUPORT  
727, AVENUE ROYALE  
BEAUPORT, QC  
G1C 8J7

- Que les intérêts soient payables semi-annuellement, le 1<sup>er</sup> mai et le 1<sup>er</sup> novembre de chaque année;
- Que les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux*, L.R.Q., c. D-7;
- Que les obligations soient signées par la mairesse et la trésorière. La Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

**Vote pour :** M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**La mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

### 13. 354-10-16 Financement des règlements d'emprunt - Prolongation

Considérant que la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux*, L.R.Q., c. D-7, qui prévoit que le terme original d'un emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors de chaque émission de nouvelles obligations;

Considérant que la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval avait, le 25 octobre 2016, un montant de 1 505 000 \$ à renouveler sur un emprunt original de 2 064 000 \$, pour des périodes de 5 ans, 15 ans et 25 ans en vertu des règlements numéro 422-01, 504-06, 624-11, 627-11 et 628-11;

Considérant que le dit renouvellement n'a pas été effectué à la date prévue;

Considérant que l'émission d'obligations qui comprendra ledit renouvellement soit datée du 1<sup>er</sup> novembre 2016;

**Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.**

**Il est résolu :**

- Que la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval emprunte 1 505 000 \$ par obligations en renouvellement d'une émission d'obligations, pour un terme additionnel de sept (7) jours au terme original des règlements mentionnés ci-haut.
- D'autoriser la mairesse et/ou la trésorière à signer les documents afférents.

**Vote pour :** M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

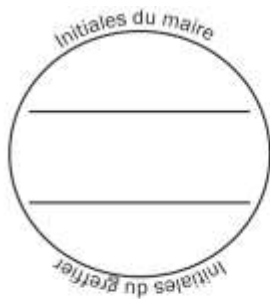
**La mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

### 14. 355-10-16 Financement des règlements d'emprunt - Courte échéance

**Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.**

**Il est résolu :**

- Que, pour réaliser l'emprunt au montant total de 2 705 000 \$ effectué en vertu des règlements numéros 422-01, 504-06, 624-11, 627-11, 628-11, et 651-12, la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :



## Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

N° de résolution ou annotations

cinq (5) ans (à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2016); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2022 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 504-06, 628-11 et 651-12, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

- D'autoriser la mairesse et/ou la trésorière à signer les documents afférents.

**Vote pour :** M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**La mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

### APPROVISIONNEMENT

#### 15. 356-10-16 Ratification de contrats à Groupe Akifer pour le suivi de l'aquifère pour les années 2017 et 2018

Considérant que la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval mandate une firme professionnelle afin d'étudier le comportement de l'aquifère sollicité par le puits SBL-4, situé dans le secteur de la rue Auclair et par le puits SBL-5, situé dans le secteur de la rue Saint-Georges;

Considérant qu'une demande de prix a été effectuée et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	COUT UNITAIRES (AVANT TAXES)		
	Puits SBL-4	Puits SBL-5	Sous total
Groupe Akifer	5 673.90 \$	10538.90 \$	16 212.80 \$
Labo S.M. inc.	5 100.00 \$	12 600.00 \$	17 700.00 \$
Laforest Nova Aqua	4 786.20 \$	14 241.70 \$	19 027.90 \$
ARRAKIS Consultants inc.	6 819.00 \$	16 248.50 \$	23 067.50 \$
Laboratoire Environex	-	-	-

**Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.**

**Il est résolu :**

- De ratifier l'adjudication du contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit au *Groupe Akifer* selon les montants inscrits au tableau;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

**Vote pour :** M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**La mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

### URBANISME

#### 16. 357-10-16 Demande de dérogation mineure – 560, avenue Sainte-Brigitte

Considérant la demande de dérogation mineure portant le numéro 2016-0031 déposée le 12 septembre 2016;

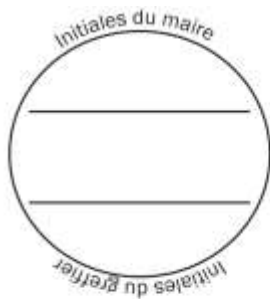
Considérant que cette demande vise à autoriser un empiètement de 1 mètre (1 m) d'un solarium/agrandissement dans la bande de protection de six mètres (6 m) calculée à la ligne de crête (sommet), tel qu'exigé aux articles 4.5.8 du Règlement 456-04 – *Règlement de lotissement*;

Considérant que le demandeur (propriétaire) a déposé tous les plans et documents nécessaires à l'étude de la demande de dérogation mineure;

Considérant que l'application de la réglementation applicable cause un préjudice sérieux au propriétaire;

Considérant que les objectifs du plan d'urbanisme ne sont pas tous respectés;

Considérant que la demande de dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;



## Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

Considérant la recommandation favorable du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU), le 4 octobre 2016 :

N° de résolution ou annotations

**Sur la proposition de Mme la conseillère Christiane Auclair.**

**Il est résolu :**

- D'accepter la demande de dérogation mineure portant le numéro 2016-0031 et d'approuver les plans et documents soumis au Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU), le 4 octobre 2016;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

**Vote pour :** M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**La mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**17. 358-10-16**

**Demande de PIIA (Règlement 712-14) – 95, rang Saint-Léon**

Considérant que l'approbation du PIIA est préalable à l'émission du permis de construction en zone de contraintes visuelles et en zone récréoforestière;

Considérant la demande de PIIA 2016-0034 déposée le 19 septembre 2016;

Considérant que le requérant souhaite construire un bâtiment principal dans une zone de contraintes visuelles et en zone récréoforestière et que cette construction est assujettie aux normes relatives zones de contraintes visuelles et sommets de montagne et aux normes relatives aux zones « RF » et « RT », soit les chapitres 4 et 6 du Règlement 712-14 - *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)* ;

Considérant que l'ensemble des plans et documents requis pour l'analyse de la demande a été déposé;

Considérant que la demande respecte en tout point les objectifs et critères du PIIA;

Considérant la recommandation favorable du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) du 4 octobre 2016, afin d'autoriser la demande de PIIA 2016-0034 et de permettre la construction d'un bâtiment principal en zone de contraintes visuelles et en zone récréoforestière, conformément aux documents soumis :

**Sur la proposition de Mme la conseillère Christiane Auclair.**

**Il est résolu :**

- D'accepter la demande de PIIA 2016-0034 et de permettre la construction d'un bâtiment principal en zone de contraintes visuelles et en zone récréoforestière, conformément aux documents soumis;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

**Vote pour :** M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**La mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**18. 359-10-16**

**Demande de PIIA (Règlement 712-14) – 63, rang Saint-Léon**

Considérant que l'approbation du PIIA est préalable à l'émission du permis de construction en zone de contraintes visuelles et en zone récréoforestière;

Considérant la demande de PIIA 2016-0030 déposée le 20 septembre 2016;

Considérant que le requérant souhaite construire un bâtiment principal dans une zone de contraintes visuelles et en zone récréoforestière et que cette construction est assujettie aux normes relatives zones de contraintes visuelles et sommets de montagne et aux normes relatives aux zones « RF » et « RT », soit les chapitres 4 et 6 du Règlement 712-14 - *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)* ;



## Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

N° de résolution ou annotations

Considérant que l'ensemble des plans et documents requis pour l'analyse de la demande a été déposé;

Considérant que la demande respecte en tout point les objectifs et critères du PIIA;

Considérant la recommandation favorable du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) du 4 octobre 2016, afin d'autoriser la demande de PIIA 2016-0030 et de permettre la construction d'un bâtiment principal en zone de contraintes visuelles et en zone récréoforestière, conformément aux documents soumis :

**Sur la proposition de Mme la conseillère Christiane Auclair**

**Il est résolu :**

- D'accepter la demande de PIIA 2016-0030 et de permettre la construction d'un bâtiment principal en zone de contraintes visuelles et en zone récréoforestière, conformément aux documents soumis;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

**Vote pour :** M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**La mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**19. 360-10-16 Demande de PIIA (Règlement 614-11)-- 31, rue de la Triade**

Considérant qu'une demande de permis #2016-0619 pour la construction d'un bâtiment principal a été déposée le 20 septembre 2016. Le lot est assujéti au règlement relatif aux PIIA 614-11 découlant du règlement de contrôle intérimaire (RCI) 2010-41

Considérant que la demande de PIIA #2016-0026 a été présentée au comité consultatif d'urbanisme le 4 octobre dernier;

Considérant que l'ensemble des plans et documents requis pour l'analyse de la demande a été déposé;

Considérant que la demande respecte en tout point les objectifs et critères du PIIA;

Considérant la recommandation favorable du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) du 4 octobre 2016, afin d'autoriser la demande de PIIA 2016-0026 ;

**Sur la proposition de Mme la conseillère Christiane Auclair**

**Il est résolu :**

- D'autoriser la demande de PIIA 2016-0026 ;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

**Vote pour :** M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**La mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

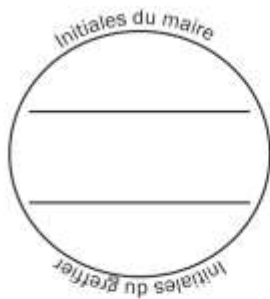
**20. 361-10-16 Demande de PIIA (Règlement 614-11) - 333, rue Saint-Louis**

Considérant qu'une demande de permis #2016-0520 pour la construction d'un bâtiment principal a été déposée le 13 juillet 2016;

Considérant que le lot est assujéti au règlement relatif aux PIIA 614-11 découlant du règlement de contrôle intérimaire (RCI) 2010-41. Ce sont les articles 5.1.2 et 5.1.5 du RCI qui s'appliquent dans le cas présent soit :

- un ouvrage sur le littoral (aménagement de traverse de cours d'eau - intermittent)
- une aire de stationnement de 150 mètres et plus (entre le chemin privé existant et la maison projetée).

Considérant que la demande de PIIA #2016-0032 a été présentée au comité consultatif d'urbanisme le 4 octobre dernier.



## Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

N° de résolution ou annotations

Considérant que l'ensemble des plans et documents requis pour l'analyse de la demande a été déposé;

Considérant que la demande respecte en tout point les objectifs et critères du PIIA;

Considérant la recommandation favorable du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) du 4 octobre 2016, afin d'autoriser la demande de PIIA 2016-0032 ;

**Sur la proposition de Mme la conseillère Christiane Auclair**

**Il est résolu :**

- D'autoriser la demande de PIIA 2016-0032
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

**Vote pour :** M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**La mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

21. 362-10-16

**Demande de PIIA (Règlement 614-11) – Domaine des Hautes-Terres**

Considérant que le nouveau développement résidentiel « Domaine des Hautes-Terres », est assujéti au règlement relatif aux PIIA 614-11 découlant du règlement de contrôle intérimaire ;

Considérant que cinq (5) cas types ont été présentés au Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) le 4 octobre dernier;

Considérant que les cinq (5) cas types sont basés sur les concepts suivants :

- **Allées de circulation de 100 mètres linéaires et plus (article 5.1.8 du RCI 2010-41)**
- **Aire de stationnement d'une superficie de 150 mètres carrés et plus (article 5.1.5 du RCI 2010-41);**
- **Ouvrage sur le littoral (aménagement de traverse de cours d'eau) (article 5.1.2 du RCI 2010-41).**

Considérant que l'ensemble des plans et documents requis pour l'analyse de la demande a été déposé;

Considérant que la demande respecte en tout point les objectifs et critères du PIIA;

Considérant la recommandation favorable du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) du 4 octobre 2016, afin d'autoriser la demande de PIIA global portant le numéro 2016-0032 :

**Sur la proposition de Mme la conseillère Christiane Auclair**

**Il est résolu :**

- D'autoriser la demande de PIIA global portant le numéro 2016-0032 pour le développement « Domaine des Hautes-Terres »;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

**Vote pour :** M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

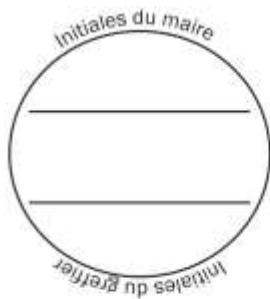
**La mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

22. 363-10-16

**Demande d'extension de délai au ministre du MAMOT pour adoption des règlements en conformité avec le schéma d'aménagement**

Considérant que le 15 juin 2012, le *Plan métropolitain d'aménagement et de développement* (PMAD) de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) est entré en vigueur;

Considérant que le 16 mars 2016, le conseil de la MRC de La Jacques-Cartier a adopté le règlement n° 02-2016 en vue de modifier le schéma d'aménagement révisé (SAR) n° 02-2004 de manière à assurer la concordance au plan



## Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

N° de résolution ou annotations

métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) et procéder à des modifications diverses;

Considérant que le 27 mai 2016, le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) confirmait par écrit à la MRC que ledit règlement respecte les orientations du gouvernement en matière d'aménagement du territoire et qu'en date de la signification de cet avis gouvernemental favorable, le règlement n° 02 2016 est entré en vigueur;

Considérant qu'en vertu de l'article 58 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU), le conseil d'une municipalité mentionnée dans le document adopté en vertu de l'article 53.11.2 ou 53.11.4 doit, dans les six mois qui suivent l'entrée en vigueur du règlement modifiant le schéma d'aménagement, adopter tout règlement de concordance;

Considérant qu'étant donné l'ampleur et la nature des modifications au SAR, il y a lieu de modifier de façon très importante le plan et les règlements d'urbanisme afin de les rendre conformes au règlement n° 02-2016 de la MRC de La Jacques-Cartier;

Considérant le règlement de contrôle intérimaire n° 2016-74 de la CMQ a engendré une charge de travail supplémentaire puisque plusieurs dispositions s'appliquant au territoire de la MRC de La Jacques-Cartier sont entrées en vigueur seulement à partir du 20 octobre et que dans ce contexte plusieurs citoyens se sont empressés d'effectuer les demandes de permis nécessaires avant la fin de ce délai;

Considérant qu'en fonction des motifs préalablement cités, le délai fixé à six mois pour procéder à l'adoption de tout règlement de concordance est nettement insuffisant;

Considérant que plusieurs autres municipalités de la MRC ont fait ou feront une demande semblable et que la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval souhaite obtenir un délai similaire aux autres municipalités de un an, soit jusqu'au 27 novembre 2017;

Considérant qu'en vertu de l'article 239 de la LAU, le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire peut prolonger, à la demande d'une municipalité, un délai que lui impartit la loi :

### Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele

#### Il est résolu :

- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- Que le conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval demande au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 239 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, de prolonger le délai imparti par la Loi jusqu'au 27 novembre 2017, pour adopter tout règlement de concordance au Schéma d'aménagement révisé tel que modifié par le règlement n° 2016-02 et adopté par la MRC de La Jacques-Cartier par sa résolution n° 16-059-0;
- Que le conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval transmette une copie de la présente résolution au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de même qu'à la MRC de La Jacques-Cartier.
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

**Vote pour :** M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**La mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

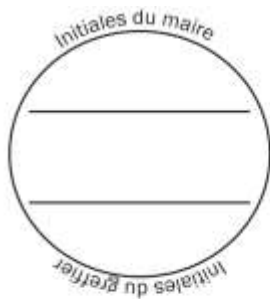
### TRAVAUX PUBLICS

23. 364-10-16

Autorisation de dépôt d'une demande de certificat d'autorisation dans le cadre du projet de l'élargissement de l'avenue Sainte-Brigitte Nord à ARPO, Groupe-conseil  
Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele

#### Il est résolu :

- Que La Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval mandate et autorise la firme ARPO, Groupe-conseil à présenter au MDDELCC, les demandes ayant pour objectif



## Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

l'obtention de certificats d'autorisation pour la réalisation de toutes les phases des travaux proposés dans le cadre du projet « Élargissement de l'avenue Sainte-Brigitte-Nord ».

N° de résolution ou annotations

- Que La Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval s'engage à remettre au MDDELCC, une fois que les travaux d'aqueduc et d'égout du projet « Élargissement de l'avenue Sainte-Brigitte-Nord » seront terminés, une attestation signée par un ingénieur confirmant la conformité des travaux avec le certificat d'autorisation accordé. Si les travaux sont réalisés en plus d'une phase, ce certificat sera émis pour chacun des certificats d'autorisation accordé.
- Que La Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval s'engage à entretenir et maintenir un registre d'exploitation et d'entretien des ouvrages de rétention et de traitement des eaux pluviales si un tel ouvrage est requis.
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

**Vote pour :** M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**La mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

### 24. 365-10-16 Directive de paiement n° 5 – Construction d'un bâtiment de service au Parc des Saphirs

Considérant que les travaux de construction d'un bâtiment de service au parc des Saphirs ont commencé au printemps dernier;

Considérant la directive de paiement n° 5 transmise le 8 septembre 2016;

Considérant la recommandation favorable de l'architecte de la firme mandatée au projet, M. Jocelyn Boilard, et du directeur des projets, M. André St-Gelais :

**Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele**

**Il est résolu :**

- De procéder au paiement de la directive de paiement n° 5 au montant de 452 488.18 \$, excluant les taxes applicables, dans le cadre du projet de la construction d'un bâtiment de service au parc des Saphirs, à même le poste comptable 23-080-12-722, projet n° 002-12;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

**Vote pour :** M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**La mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

### 25. 366-10-16 Directive de paiement n° 6 – Construction d'un bâtiment de service au Parc des Saphirs

Considérant que les travaux de construction d'un bâtiment de service au parc des Saphirs ont commencé au printemps dernier;

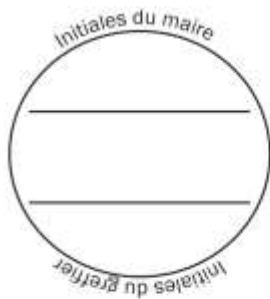
Considérant la directive de paiement n° 6 transmise le 4 octobre 2016;

Considérant la recommandation favorable de l'architecte de la firme mandatée au projet, M. Jocelyn Boilard, et du directeur des projets, M. André St-Gelais :

**Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele**

**Il est résolu :**

- De procéder au paiement de la directive de paiement n° 6 au montant de 317 634. 10 \$, excluant les taxes applicables, dans le cadre du projet de la construction d'un bâtiment de service au parc des Saphirs, à même le poste comptable 23-080-12-722, projet n° 002-12;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.



## Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

N° de résolution ou annotations

**Vote pour :** M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**La mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**26. 367-10-16** Directive de changement – Construction d'un bâtiment de service au Parc des Saphirs

Considérant qu'un avenant portant le numéro 01 a été reçu à la ville en date du 12 septembre 2016;

Considérant que cet avenant comprend les directives de changements portant les numéros : A-01, A-03, A-04, A-05, A-08, A13, A-14.rev1, A-17, A-20, A-25, A-31, ME-1.rev1, ME-2, S-01, S-02, S-03, S-05;

Considérant que l'ensemble de ces directives est au montant de 31 034.44 \$ avant les taxes applicables;

Considérant la recommandation favorable du chargé de projet ainsi que l'ingénieur dûment mandaté :

**Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.**

**Il est résolu :**

- De procéder à un paiement au montant de 31 034.44 \$, avant les taxes applicables, dans le cadre du projet la construction d'un bâtiment de service au parc des Saphirs, à même le poste comptable 23-080-12-722, projet n° 002-12;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

**Vote pour :** M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

### **LOISIRS**

**27. 368-10-16** Demande d'aide financière D'un bout de chou à un autre dans le cadre du Programme d'aide à la jeunesse et à la communauté

Considérant que la Ville a reçu une demande d'aide financière de l'organisme *D'un Bout de chou à un autre* pour leur projet de création auprès des enfants âgés de 1 à 5 ans, dans le cadre du Programme d'aide à la jeunesse et à la communauté;

Considérant que la demande de l'organisme *D'un Bout de chou à un autre* répond à plusieurs points aux critères d'admissibilité du programme d'aide à la jeunesse mais malheureusement avec l'argent récolté, les doudous remises ne seront pas distribués à des jeunes lavallois.

**Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.**

**Il est résolu :**

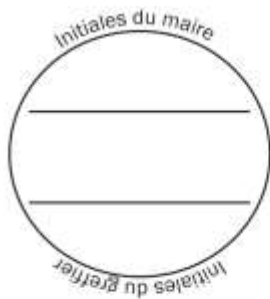
- De ne pas octroyer de subvention de à *D'un Bout de chou à un autre* puisque les doudous ne sont pas distribués sur notre territoire;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

**Vote pour :** M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**La mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

~~**28. 369-10-16** Demande d'aide financière de La Coop santé dans le cadre du Programme d'aide à la jeunesse et à la communauté~~  
**REPORTÉ**





**Procès-verbaux du conseil municipal de la  
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

29. 370-10-16

N° de résolution ou annotations

**Demande d'aide financière du Club de l'âge d'or dans le cadre du Programme d'aide à la jeunesse et à la communauté**

Considérant que le 24 août dernier, la Ville a reçu une demande d'aide financière provenant du Club de l'âge d'or de Sainte-Brigitte-de-Laval;

Considérant que leur demande totalise 750 \$ et vise à associer la Ville à quatre événements majeurs : la Fête de Noël, le Bal de la Saint-Valentin, la Fête du Printemps et la Journée internationale des personnes âgées;

Considérant que cette aide financière contribuera à maintenir les coûts des activités au plus bas, favorisant ainsi une large participation même parmi les personnes âgées disposant de ressources limitées;

Considérant que la demande du Club de l'âge d'or répond en tout point aux critères d'admissibilité du programme d'aide à la communauté;

Considérant la recommandation favorable du Service des loisirs, des sports, de la culture et vie communautaire :

**Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.**

**Il est résolu :**

- D'accorder une aide financière de 500 \$ au Club de l'âge d'or de Sainte-Brigitte-de-Laval;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

**Vote pour :** M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**La mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

30. 371-10-16

**Demande de reconnaissance du Journal le Lavalois**

Considérant que le 11 septembre dernier, le Service des loisirs, des sports, de la culture et vie communautaire recevait la demande de reconnaissance du Journal Le Lavalois, constitué depuis le 5 avril 1983;

Considérant que la mission du Journal Le Lavalois est de transmettre aux citoyens de Sainte-Brigitte-de-Laval de l'information concernant le développement économique et social, la culture, les arts, le patrimoine, les sports, la vie scolaire et religieuse;

Considérant la recommandation favorable du Service des loisirs, des sports, de la culture et vie communautaire :

**Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.**

**Il est résolu :**

- De reconnaître le Journal Le Lavalois comme organisme de la Ville dans le secteur d'intervention socio-éducatif et communautaire; la demande étant complète et conforme aux exigences;
- Qu'un élu municipal siège sur le conseil d'administration de cet organisme;
- D'autoriser la mairesse, la directrice générale par intérim ou la greffière à signer les documents afférents.

**Vote pour :** M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

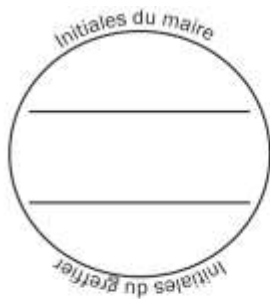
**La mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

31. 372-10-16

**Demande de reconnaissance du Club de photo**

Considérant que le 23 août dernier, le Service des loisirs, des sports, de la culture et vie communautaire recevait la demande de reconnaissance du Club de Photo SBDL;

Considérant que cet organisme créé en juin 2016, en vertu de la *Loi sur les compagnies*, R.L.R.Q, c. C-38;



## Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

N° de résolution ou annotations

Considérant que le Club de photo de SBDL a comme mission de rassembler les individus de tout âge et de tout niveau d'expertise, partageant un intérêt ou une passion pour la photographie;

Considérant la recommandation favorable du Service des loisirs, des sports, de la culture et vie communautaire :

**Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.**

**Il est résolu :**

- De reconnaître le Club de photo SBDL comme organisme de la Ville dans le secteur d'intervention socio-éducatif et communautaire; la demande étant complète et conforme aux exigences;
- Qu'un élu municipal siège sur le conseil d'administration de cet organisme;
- D'autoriser la mairesse, la directrice générale par intérim ou la greffière à signer les documents afférents.

**Vote pour :** M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**La mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

32. 373-10-16

**Autorisation pour le dépôt d'une offre de stage en récréologie**

Considérant que le Service des loisirs, des sports, de la culture et vie communautaire a déposé une demande d'offre de stage en août dernier, auprès du département en loisir, culture et tourisme de l'Université du Québec à Trois-Rivières;

Considérant que ce stage dure 32 semaines (du 9 janvier au 18 août 2017) et permet à un étudiant de 2<sup>e</sup> année de vivre une expérience de travail dans le milieu municipal :

**Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.**

**Il est résolu :**

- De ratifier la demande de stage déposée en août 2016 par le Service des loisirs, des sports, de la culture et vie communautaire;
- D'autoriser l'embauche d'un stagiaire si les crédits sont disponibles au budget 2017;
- D'autoriser la mairesse, la directrice générale par intérim ou la greffière à signer les documents afférents.

**Vote pour :** M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**La mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

33. 374-10-16

**RESSOURCES HUMAINES**

**Embauche de M. André Beaupré au poste de surveillant-appariteur, temps partiel**

Considérant que la directrice du Service des loisirs, des sports, de la culture et vie communautaire, Mme Nathalie Gagnon, a démontré le besoin d'embaucher un surveillant appariteur additionnel afin d'offrir un bon service à nos citoyens;

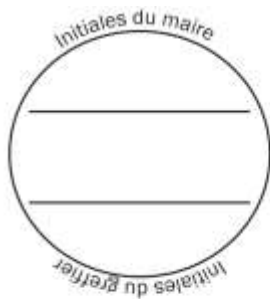
Considérant les candidatures reçues suivant l'affichage du poste;

Considérant la recommandation favorable de la directrice du Service des loisirs, des sports, de la culture et vie communautaire, Mme Nathalie Gagnon :

**Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.**

**Il est résolu :**

- De procéder à l'embauche de M. André Beaupré au poste de surveillant-appariteur, à temps partiel, suivant les dispositions de la convention collective de travail en vigueur;



## Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

N° de résolution ou annotations

- D'autoriser la mairesse et le directeur général à signer les documents afférents.

**Vote pour :** M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**La mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

34. 375-10-16

**Embauche de M. Jacob Perras au poste de surveillant-appariteur, temps partiel**

Considérant que la directrice du Service des loisirs, des sports, de la culture et vie communautaire, Mme Nathalie Gagnon, a démontré le besoin d'embaucher un surveillant appariteur additionnel afin d'offrir un bon service à nos citoyens;

Considérant les candidatures reçues suivant l'affichage du poste;

Considérant la recommandation favorable de la directrice du Service des loisirs, des sports, de la culture et vie communautaire, Mme Nathalie Gagnon :

**Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.**

**Il est résolu :**

- De procéder à l'embauche de M. Jacob Perras au poste de surveillant-appariteur, à temps partiel, suivant les dispositions de la convention collective de travail en vigueur;
- D'autoriser la mairesse et le directeur général à signer les documents afférents.

**Vote pour :** M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**La mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

35. 376-10-16

**Embauche de M. Adrien Alicot au poste de surveillant-appariteur, temps partiel**

Considérant que la directrice du Service des loisirs, des sports, de la culture et vie communautaire, Mme Nathalie Gagnon, a démontré le besoin d'embaucher un surveillant appariteur additionnel afin d'offrir un bon service à nos citoyens;

Considérant les candidatures reçues suivant l'affichage du poste;

Considérant la recommandation favorable de la directrice du Service des loisirs, des sports, de la culture et vie communautaire, Mme Nathalie Gagnon :

**Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.**

**Il est résolu :**

- De procéder à l'embauche de M. Adrien Alicot au poste de surveillant-appariteur, à temps partiel, suivant les dispositions de la convention collective de travail en vigueur;
- D'autoriser la mairesse et le directeur général à signer les documents afférents.

**Vote pour :** M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**La mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

36. 377-10-16

**Nomination de la directrice du Service des loisirs, des sports, de la culture et vie communautaire afin de siéger à la table sectorielle « Culture » à la MRC de La Jacques-Cartier**

Considérant que la MRC de La Jacques-Cartier met sur pied une structure de concertation pour mieux cibler les préoccupations, les enjeux et les besoins du milieu culturel du territoire et pour établir les priorités d'actions dans la région;

Considérant que pour l'aider dans cette démarche, la MRC souhaite inviter les municipalités à siéger à la table sectorielle culture;



## Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

N° de résolution ou annotations

- De nommer la directrice du Service des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire à siéger au sein de la table sectorielle culture de la MRC de La Jacques-Cartier, jusqu'au retour de la coordonnatrice à la vie communautaire et responsable de la bibliothèque prévu en mai 2017. Par la suite, la coordonnatrice à la vie communautaire et responsable de la bibliothèque siègera sur ladite table;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

**Vote pour :** M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**La mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

### **DIVERS**

37. 378-10-16

#### **Détermination des endroits où les avis publics seront affichés**

Considérant la résolution 436-11 qui prévoit que les avis publics sont affichés à l'église, à la mairie et au garage municipal;

Considérant que l'article 345 LCV prévoit que les avis publics doivent être affichés au bureau de la municipalité et dans un journal diffusé sur le territoire de la Ville :

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- Que dorénavant les avis publics seront affichés à la mairie, conformément à l'article 345 LCV et sur le site internet de la Ville;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

**Vote pour :** M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**La mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

38. 379-10-16

#### **Radiation de dossiers à la Cour municipale**

Considérant que les dossiers suivants de la cour municipale de Saint-Raymond, dont le poursuivant est la municipalité de Sainte-Brigitte-de-Laval sont des dossiers prescrits puisque les jugements ont été rendus il y a plus de dix ans :

Numéro du dossier	Numéro de cause	Montant
15748	95-22045-0	185,00 \$
16468	95-22045-2	442,00 \$
57906	01-22045-0	1 024,28 \$
30098	97-22045-2	994,91 \$
28632	97-22045-3	651,27 \$
28602	97-22045-4	542,00 \$
36621	98-22045-3	560,00 \$

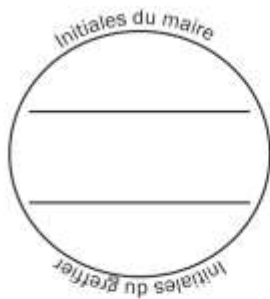
Considérant qu'à cet effet, aucune mesure d'exécution de jugement ne peut être effectuée afin de récupérer l'amende et les frais dans ces dossiers;

Considérant que les moyens mis à la disposition du percepteur des amendes pour donner suite aux jugements rendus dans ces dossiers n'ont pu être appliqués avec succès :

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- D'autoriser la fermeture administrative des dossiers mentionnés ci-dessus par le personnel du greffe de la cour municipale de Saint-Raymond;



## Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

N° de résolution ou annotations

**Vote pour :** M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**La mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**39. 380-10-16** Renouvellement de contrat avec la Société protectrice des Animaux (SPA)  
Considérant que la Ville utilise les services de la Société protectrice des animaux (SPA) afin de contrôler et protéger les animaux domestiques se trouvant sur son territoire;

Considérant que l'entente doit être reconduite pour l'année 2017 :

**Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.**

**Il est résolu :**

- De reconduire l'entente du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017, renouvelable annuellement;
- De demander à la Société protectrice des animaux (SPA) de retirer l'article 5.3 du projet de convention;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

**Vote pour :** M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**La mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**40. 381-10-16** Renouvellement de la convention concernant le recensement et l'émission des licences pour chiens avec la Société protectrice des Animaux (SPA)

Considérant que la Ville utilise les services de la Société protectrice des animaux (SPA) afin de contrôler et protéger les animaux domestiques se trouvant sur son territoire;

Considérant que l'entente doit être reconduite pour l'année 2017 :

**Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.**

**Il est résolu :**

- De reconduire l'entente du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017, renouvelable annuellement
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

**Vote pour :** M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**La mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

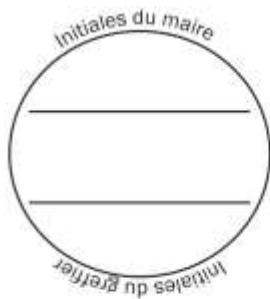
### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

**41. 382-10-16** Période de questions

À 20 h 02, la mairesse, Mme Wanita Daniele, invite les citoyens à poser leurs questions, conformément à l'article 322 LCV et au Règlement 742-14 - *Règlement décrétant la tenue et le déroulement des séances du conseil municipal, abrogeant et remplaçant le Règlement 710-13.*

La période de questions s'est terminée à 20 h 23.

Les questions posées ne sont pas consignées au procès-verbal.



## Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

### DISPOSITIONS FINALES

42. 383-10-16  
N° de résolution ou annotations

#### Levée de la séance

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu de lever la séance à 20 h 23.

**Vote pour :** M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**La mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

En signant le présent procès-verbal, Mme la mairesse est réputée signer toutes les résolutions du présent procès-verbal<sup>1</sup>.

\_\_\_\_\_  
Mme Wanita Daniele  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Caroline Nadeau, avocate, OMA  
Greffière

<sup>1</sup> [Note au lecteur]

La mairesse, ou toute personne qui préside une séance du conseil a droit de voter, mais n'est pas tenue de le faire; tout autre membre du conseil est tenu de voter, à moins qu'il n'en soit empêché en raison de son intérêt dans la question concernée, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2). Le résultat du vote exprimé au bas de chaque texte de résolution tient compte de ces paramètres. Une mention spéciale sera donc ajoutée pour signaler l'expression du vote de la mairesse ou du président de la séance, le cas échéant. La greffière ne fait que constater les actes du conseil municipal. Il ne s'agit pas d'une opinion juridique.